



Conseil métropolitain du 19 mars 2015 | délibération n°3

Intervention de Valérie FAUCHEUX au nom du groupe écologiste

UNE TAXE DE SÉJOUR ÉQUITABLE : DES RECETTES EN PLUS

Monsieur le Président, mes cher-e-s collègues

Taxe de séjour, le retour ! À même question, même réponse : nous voterons contre cette délibération. Lors de la séance du 26 janvier, nous avons milité pour un autre projet de tarification de la taxe de séjour. Parce que les finances publiques sont désormais plus contraintes, parce que nous avons augmenté les impôts des habitants de notre métropole, nous maintenons qu'il serait juste d'appliquer les plafonds prévus par la loi pour les catégories d'hôtels les plus élevées. Nous sommes persuadés que cette décision, indolore pour le porte-monnaie des touristes, permettrait d'améliorer substantiellement notre potentiel financier. Selon nos calculs, à partir des taux d'occupation actuels, nous pourrions collecter plus de 800 000 € de recettes supplémentaires.

Pourquoi perdre une telle opportunité ? Monsieur le président, chers collègues, n'avons-nous pas de projets qui nécessitent finances ? Notre groupe pense le contraire et nous avons de nombreuses idées pour utiliser ces 800 000 € : augmenter le nombre de bénéficiaires de la gratuité des transports, conforter le budget de l'Économie Sociale et Solidaire, redimensionner l'étude pour le RER métropolitain qui nous semble manquer d'ambition, ou financer des projets photovoltaïques sur les bâtiments publics.

Nous ne soumettrons pas un nouvel amendement ce soir, car nous avons eu l'assurance qu'un comité de suivi serait chargé de faire dans le courant de l'année de nouvelles propositions. Mais nous resterons vigilants et mobilisés pour que les taxes de séjour contribuent réellement à la qualité de notre territoire, au bénéfice de tous les habitants de la Métropole comme de nos visiteurs.